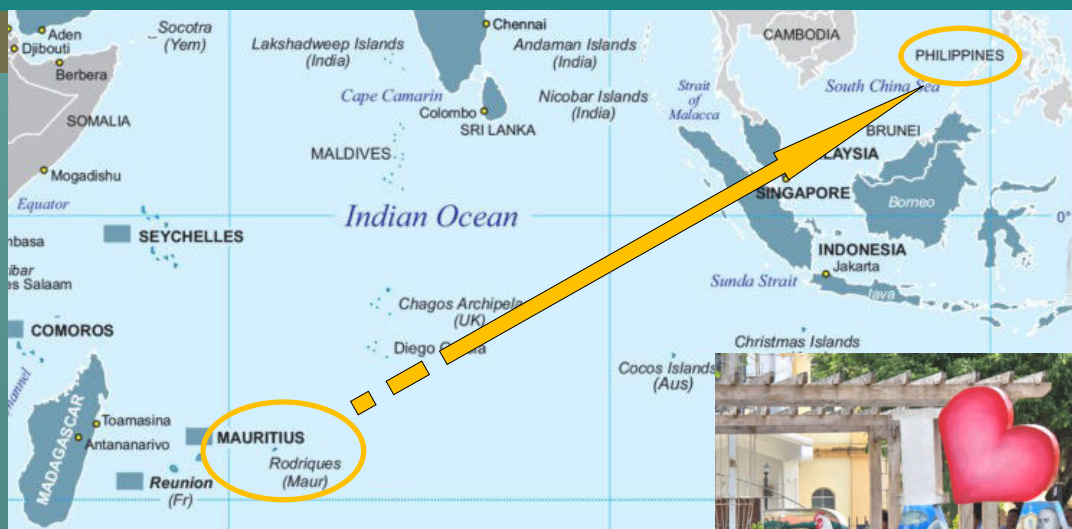


DIRECTION LES PHILIPPINES!



Nous voici arrivés depuis quelques semaines sur notre nouvelle terre et lieu de mission: la petite ville de Baao dans la région de Bicol, Camarines Sur. Nous avons rencontré notre partenaire et le personnel de santé que nous allons former au traitement des enfants pieds bots, dans les prochaines semaines. Actuellement il n'existe aucun Centre de soin pour les pieds bots dans cette région densément peuplée. Nous avons hâte d'organiser les premiers dépistages et recenser les cas afin de commencer à soigner nos premiers petits!



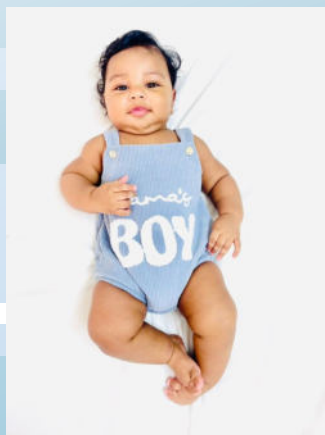
Le Seigneur m'a dit alors : « Va, car je t'enverrai au loin, vers d'autres nations! »
Livre des Actes des Apôtres

ILE MAURICE

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons quitté l'île Maurice au mois de Juin, mais heureuses de savoir que le programme de soin continue !

Voici les trois nouveaux bébés pieds bots que nous avons confié juste avant notre départ à l'équipe formée sur place : Ethan, Kaïdon et Liam.

Nous attendons de bonnes nouvelles de ces bébés et de leurs familles!



DON D'ATTELLES

Afin de continuer de pourvoir au traitement des enfants pieds bots des îles Maurice et Rodrigues, de généreux donateurs Mauriciens ont financé l'achat de plusieurs paires d'attelles essentielles à la réussite du traitement.

Un immense merci à eux!



ILE RODRIGUES

Nous nous sommes rendus au mois de mai à Rodrigues pour visiter tous nos enfants qui ont fini leur traitement avec succès.

Nous les avons rencontré au bord de l'océan pour un dernier moment de partage très émouvant.

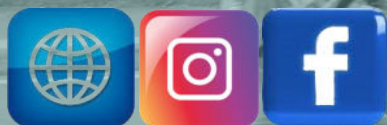
Nous remercions leurs familles pour leur confiance!



Nous pouvons changer la vie de ces enfants, alors si vous souhaitez soutenir nos actions, ou parrainer un enfant pied bot, n'hésitez pas à nous contacter!

ongstepbystep.contact@gmail.com

Pour nous suivre:



Faire un don :

IBAN : FR 76 1348 5008 0008 0033 7815 114

BIC : CEPAFRPP348

N'hésitez pas à demander vos reçus fiscaux:

Les dons au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère humanitaire ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable.